

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10/03/2022

DÉPLOIEMENT D'UN PLAN D'ACTION POUR AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS DES 20 ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE

Depuis 2019, le ministère de la Culture est engagé aux côtés des 20 écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSAP) pour améliorer le bien-être et la santé de leurs étudiantes et étudiants, particulièrement affectés en période de crise sanitaire.

Cette démarche volontariste s'inscrit dans la continuité de la loi relative à l'Orientation et à la réussite étudiante (loi ORE de 2018) et du « plan stratégique de l'enseignement supérieur Culture centré sur l'étudiant », voté par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels en novembre 2019. Elle vise à résoudre les problèmes identifiés notamment grâce à une enquête menée par l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage (UNEAP) en 2018 qui révélait le stress, la fatigue et les problèmes de santé des étudiants liés au rythme des études, à leur charge de travail et à une culture de la « charrette ». Répondre aux interrogations des étudiants sur leur préparation à l'exercice professionnel est apparu également important pour favoriser leur bien-être.

Afin d'amplifier les premières mesures engagées dans les écoles en 2019/2020, le ministère a confié en octobre 2020 à un groupe de travail national l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel. A l'issue de ses travaux, le ministère a lancé en mai 2021 une mission conjointe de l'Inspection générale des affaires culturelles et de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGAC-IGESR) portant sur les conditions d'enseignement et le déroulement des études dans les écoles d'architecture et de paysage.

Roselyne Bachelot-Narquin réaffirme l'importance du déploiement de ce plan « inédit et ambitieux qui a pour objectif de garantir aux étudiants un environnement et un cadre d'études respectueux de leurs droits et favorable à leur bien-être et à leur réussite. Son déploiement sur cinq ans sera soutenu, suivi et évalué par le ministère de la Culture ».

Le plan pluriannuel comprend 10 orientations déclinées en 30 actions regroupées sous deux volets : « les étudiants dans leur établissement » et « les étudiants dans leur cursus ».

Le plan pluriannuel disposera d'une enveloppe budgétaire spécifique, définie chaque année, pour accompagner et soutenir les différentes actions jusqu'en 2027.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certaines mesures ont vocation à s'adresser à l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur Culture, notamment celles destinées à améliorer l'information et la prévention en matière de santé et à lutter contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, à renforcer le suivi médical, social et psychologique des étudiants et à soutenir ceux qui sont en situation de fragilité ou de handicap.

Le plan d'action en faveur des étudiants en architecture et paysage est une première étape préfigurant l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de l'enseignement supérieur Culture pilotée par la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle sur les thèmes de la santé, de l'aide à la réussite et de l'accompagnement vers la vie professionnelle des étudiants.

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, a annoncé le déploiement de ce plan de santé à la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) et invite toutes les communautés des ENSAP à participer à la mise en œuvre de ce plan de manière collégiale.

[Consulter le plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des étudiants des ENSAP ICI](#)

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr